



DEMANDE DE PARTICIPATION 2017 ANIMATION EQUESTRE

A retourner à :

AGEN EXPO CONGRES
Avenue du midi - 47031 AGEN CEDEX
Tél : 05.53.48.49.50 - Fax : 05.53.48.49.51
www.foire-agen.com

Information exposants :

Chantal Poletto
05.53.48.22.34
07.77.88.38.11
chantal@agen-expo.com

Jérôme Amigues
05.53.48.22.30
06.78.52.12.07
jerome@agen-expo.com

1. FICHE PARTICIPATION

Raison sociale :

Adresse :

Code postal et Ville :

Téléphone : **Fax :** **Port :**

Site Internet : **E-mail :**

Responsable du stand (nom et coordonnées) :

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : **Code APE :**

Code SIREN/SIRET :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse sociale)

Adresse : **Code postal et Ville :**

2. ENSEIGNE DE STAND

(Maximum 20 caractères) - Merci d'écrire en majuscules et en tenant compte des espaces.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3. NOMS POUR VOS BADGES (NOM et PRENOM OBLIGATOIRE)

Merci d'écrire en majuscules et en tenant compte des espaces.

4. PRODUITS & SERVICES : décrivez les activités présentées sur votre stand, elles seront intégrées aux listes officielles de la foire.

.....

.....

.....

Cadre réservé AEC

N° Client :

N° Retour :

N° Stand :

6. ASSURANCES

Agén Expo Congrès a souscrit une assurance collective pour le compte des exposants pour les biens exposés, à hauteur de 305 euros de matériel exposé par m². Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de sinistre une franchise, indexée au coût de la consommation soit actuellement de 170€ restera à la charge de l'exposant. Chaque exposant peut souscrire une assurance complémentaire qu'il jugerait nécessaire en fonction de la valeur du matériel exposé sur son stand (fiche jointe). Les exposants peuvent aussi bénéficier de l'assurance « Responsabilité Civile Exposants » souscrite par l'exploitant pour le compte des exposants, pour un montant complémentaire de 2€ TTC.

7. HORAIRES D'OUVERTURE DES STANDS

Ouverture des Restaurants

Tous les midis
et tous les soirs



Vendredi 15 de 10h à 22h



Samedi 16 de 10h à 22h



Dimanche 17 de 10h à 19h

8. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **Entrée** : 2€, gratuit jusqu'à 12 ans, gratuit de 12h à 14h.
- **Les badges des participants** sont remis lors de l'installation des stands, après le règlement du solde.
- **Le guide du participant** comprenant toutes les informations pratiques du déroulement de la foire vous sont adressées avec le plan fin août.
- **Animations** : Détail du programme sur notre site internet www.foire-agen.com.

9. CONDITIONS DE PAIEMENT

L'acompte à verser est de 50 % du montant T.T.C. Le solde sera à régler **avant le 8 septembre 2017**.

Les règlements sont à adresser à AGEN EXPO CONGRES - Avenue du midi - 47031 AGEN CEDEX

Chèque à l'ordre de : AGEN EXPO CONGRES

Virement bancaire : RIB: SOCIETE GENERALE AGEN

IBAN: FR76 3000 3000 1000 0257 1228 657 / SWIFT: SOGEFRPP

10. CHARTE DU PARTICIPANT 2017

M. : Société :
M'engage à :

unimev[®]
UNION INTERMARCHÉ DES VILLES ET COMMUNES



- 1) Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire.
- 2) Maintenir pendant toute la durée de la Foire toutes les propositions faites, en cas où la transaction ne serait pas conclue immédiatement.
- 3) Garantir la conformité exacte du produit commandé avec celui livré.
- 4) Respecter le délai de livraison qui doit être inscrit sur le bon de commande.
- 5) Assurer un service après-vente clairement défini (en outre, préciser si le SAV est assuré par l'exposant ou par le fabricant ou par un prestataire de service dont l'exposant fournira l'adresse. Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur tout bon de commande délivré au client).
- 6) Pouvoir justifier du bien-fondé de toute insertion de type publicitaire.
- 7) **Etre présent en permanence sur le stand et adopter un comportement qui favorise la qualité de l'accueil visiteur.**

- 8) Renoncer à tout « racolage », m'interdire d'exposer un produit en dehors de la surface louée, m'interdire de rechercher ou d'interpeller la clientèle en dehors du stand occupé par la firme, m'interdire de vendre suivant les méthodes des posticheurs.
- 9) Maintenir son stand totalement ouvert durant les heures d'ouverture au public et notamment durant une éventuelle démonstration.
- 10) En cas d'organisation d'un jeu durant la foire exposition, à le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués ; il devra se dérouler à l'intérieur de mon stand.
- 11) Soumettre à l'agrément préalable de l'organisateur, toute publicité lumineuse ou sonore ainsi que toute attraction, spectacle ou animation. L'organisateur pourra revenir sur cette autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou la tenue de l'exposition.
- 12) La surface du stand en intérieur ne pourra pas excéder 90m².
- 13) Accepter toutes ces clauses et celles du règlement intérieur et des règles de sécurité dont j'ai reçu un exemplaire, et en respecter les dispositions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés. En conséquence, l'organisateur de la foire exposition pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture du stand, coupure d'électricité, encaissement du chèque de caution...) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.

11. PLAN

PLAN AU 01/04/2017



12. REGLEMENT - CACHET - SIGNATURE

L'exposant a pris connaissance du règlement du salon ci-joint qui fait partie intégrante du contrat, il s'engage à s'y conformer sans réserves (déontologie commerciale, respect des contraintes d'aménagement du stand, etc...), notamment l'interdiction d'installer toute publicité dépassant la hauteur du stand (2,5 m).

A Nom du signataire :

Le SIGNATURE & CACHET

Nous vous conseillons de garder une photocopie de ce dossier d'inscription et de lire attentivement la charte. Le règlement général de la Fédération Nationale des Foires, Salons et Congrès de France est disponible sur www.foire-agen.com et sur simple demande au 05.53.48.49.50